



PAROLES D'ACTANTS

Ce travail est une étape au cœur d'une recherche sur l'implication des autorités et de l'armée française dans le génocide des Tutsi (Rwanda, 1994) et de ses mises en formes typographiques et spatiales. Débuté en 2017, ce projet a d'abord prit la forme d'un livre recueillant par strates horizontales successives les nombreux témoignages, bilans, écrits historiques, archives gouvernementales, extraits de bulletins militaires, journalistiques ou de comptes bancaires qui tendent à démontrer un rôle actif de la France avant, pendant et après le génocide. Les informations quant à ces événements étant encore difficiles d'accès voire encore sous le sceau du « secret défense », cette installation est passée d'une recherche sur la représentation graphique d'une information à la monstration d'une opacité. Cette rampe est une réédition spatiale de ce livre, une mise en lumière de paroles d'actants qui, au lieu d'être portée par le besoin de démontrer, vient d'une nécessité de montrer.

Cette installation présente un choix. Une phrase parmi tant d'autres qui expose la vision d'une poignée d'êtres dirigeants sur des milliers, et qui fait pressentir les décisions qui en découleront. L'attrait pour la gouvernance, le mépris de l'autre et l'extrême naturel avec laquelle ceux-ci sont exprimés sont les raisons de cette sélection. La seconde partie de l'installation est formée d'une projection d'une carte militaire belge de 1936 surplombée de paroles d'un autre actant, plus récent celui-ci, qui montrent avec quelle finesse le pouvoir s'est maintenu du côté des grands décideurs externes et invisibles, et de quelle manière ceux-ci se maintiennent encore. Par ces trois éléments (lettres de terre grattée, projection militaire, audience juridique), les trois instances qui ont porté le Rwanda au massacre sont mis à jour : la religion, le politique, le militaire.

Ce livret s'est largement basé sur les livres *La France au cœur du génocide des Tutsi* de Jacques Morel et *Le sabre et la machette* de François Graner. Je souhaite ici les remercier.

J'ai en face de moi un continent
de deux cents millions d'êtres
humains dont je me demande,
chaque jour, si nous devons en faire
des hommes, des chrétiens, ou si
nous les laisserons pour des siècles
à l'état de bêtes sauvages.

DÉCIDER, PRÉPARER, SOUTENIR, PROTÉGER, CACHER

Le Rwanda est un petit pays situé sur la ligne de partage des eaux entre le bassin du Congo et celui du Nil. C'est un pays montagneux. L'altitude combinée à la proximité avec l'équateur procure une température agréable et des précipitations abondantes.

Avant la colonisation, le Rwanda est un pays à l'organisation sociale fortement structurée et où le terme d'ethnie au pluriel n'est pas applicable si l'on entend par ethnie un groupe de gens partageant les mêmes caractères de civilisation, langue, religion, coutumes.

La pénétration de cette région de l'Afrique par les Européens est tardive. À la recherche des « sources du Nil », les premiers voyageurs, à la fin du 18^e siècle, sont fascinés par ces royaumes à l'organisation sociale très structurée et commencent à échafauder une représentation de ces sociétés en prise avec l'obsession raciale de l'époque. Le premier explorateur allemand, le comte Von Goetzen, parle en 1895 à propos des Tutsi de « grandes invasions venues d'Abyssinie ». Après une conférence de Berlin, le Ruanda-Urundi se retrouve dans une zone sous influence allemande. Les allemands s'appuient sur les missionnaires, les Pères blancs en particulier, pour prendre le contrôle du pays et aident le roi tutsi à asseoir son pouvoir sur les rois hutu.

En 1916, deux colonnes belges, venues du Congo, attaquent les allemands et prennent Kigali. À partir de 1918, les belges administrent le Rwanda. Comme les allemands, ils s'appuient sur les Tutsi pour contrôler le pays. Le concept de Tutsi, race supérieure, est fabriqué par les colonisateurs belges et les missionnaires. En 1931, les belges introduisent la carte d'identité à mention ethnique. L'église a le monopole de l'éducation.

[Les Twas sont] une race en voie de disparition... Le Mutwa réunit assez bien au physique l'aspect général du singe dont il hante les forêts ; [Les Hutus sont] petits, trapus, ont la figure joviale, le nez largement épaté, les lèvres énormes. Ils sont expansifs, bruyants, rieurs et simples ; [Le Tutsi] de bonne race n'a, à part la couleur, rien de nègre. Sa taille est très haute. Ses traits, dans la jeunesse, sont d'une grande pureté : front droit, nez aquilin, lèvres fines s'ouvrant sur des dents éblouissantes. D'intelligence vive, souvent d'une délicatesse de sentiment qui surprend chez des primitifs, possédant un extraordinaire empire sur lui-même, sachant sans effort se montrer bienveillant...

Dans les années 1950, à l'époque de la guerre froide et des mouvements d'indépendance dans les pays colonisés, l'élite dirigeante tutsi témoigne de velléités d'indépendance, regarde vers Moscou et Pékin et parle de remettre en cause le monopole de l'Église catholique sur l'enseignement. Un changement radical de la politique missionnaire s'effectue alors et se porte en faveur de la « cause hutu ». Le Tutsi devient le symbole de l'oppression coloniale et l'idéologie hutu qui débouchera sur le génocide des Tutsi se forme.

Des affrontements ont lieu entre les contestataires hutu et les autorités tutsi en 1959. Les Hutu, soutenus par les belges, arrivent au pouvoir. Environ 20 000 tutsi sont massacrés, leur maisons brûlées. Cette révolution mène à l'exode de plus de 300 000 Tutsi dans les pays limitrophes, l'Ouganda, la Tanzanie, le Burundi ou le Zaïre.

Le 4 décembre 1959, la Belgique remet les pleins pouvoirs au colonel Guy Logiest en tant que « résident civil spécial ». Celui-ci met en pratique une politique pro-hutu, c'est-à-dire délibérément anti-tutsi, assurant l'impunité aux assassins et pillards qui s'attaquent aux Tutsi, soutenant les attaques qui visent, en incendiant leurs habitations, à expulser les Tutsi et fait tirer sur ceux qui se rebellent contre cette déportation.

En 1960, contre l'avis de la majorité des pays de l'ONU, Logiest organise des élections municipales. Le parti hutu, le Parmehutu, gagne à 70% des voix. Malgré les massacres, la France soutient cette « révolution » :

La France prend parti pour la décolonisation et l'indépendance politique des peuples, mais elle prend parti aussi et surtout pour leur indépendance sociale et humaine, c'est pourquoi elle condamne tout vestige de féodalité.

Situé à la charnière entre l'Afrique francophone et l'Afrique orientale d'expression anglaise, le Rwanda peut, dans les années à venir, contribuer efficacement au développement de l'influence française. De par sa situation géographique, il est en mesure de jeter un pont entre Madagascar et l'Afrique d'expression française. En outre, sa croissance démographique et la nécessaire émigration qui en résulte peut en faire un instrument non négligeable de pénétration culturelle dans les pays voisins de langue anglaise : l'Ouganda, le Kenya et le Tanganyika.

Bertrand Dufourcq, Rapport de mission

22 nov.-4 déc. 1962, 2 janvier 1963

Cité par Olivier Thimonier dans

La politique de la France au Rwanda de 1960 à 1981

Le régime alors mis en place institutionnalise la marginalisation voire l'exclusion de la minorité tutsi. La mention ethnique devient obligatoire sur les cartes d'identités et les papiers administratifs des rwandais. Les premiers « raids » sont organisés par les exilés tutsi, appelés *Inyenzi* (les « cancrelats »), depuis les pays limitrophes, pour rentrer chez eux. Mais ils se heurtent à la garde nationale rwandaise, commandée par des officiers belges. Plusieurs milliers de Tutsi sont massacrés.

Le Parmehutu devient un parti unique sans opposition. En février 1973, une nouvelle vague de persécutions anti-tutsi se répand. Une campagne d'épuration ethnique est organisée dans l'enseignement secondaire et à l'université de Butare. Des pogroms sanglants éclatent.

Le 5 juillet 1973, Juvénal Habyarimana, chef et ministre de la Garde nationale, l'armée rwandaise, et de la police, prend le pouvoir par un coup d'État soutenu par la faction nordiste de l'armée. Agathe Habyarimana, son épouse, vient en visite à Paris. En décembre le président Pompidou offre un avion Caravelle au général putschiste.

Juvénal Habyarimana prétend rétablir l'unité nationale et exhorte ses compatriotes à « s'aimer les uns les autres sans distinction d'origine ethnique ou régionale ». Mais les exilés restent exilés, les licenciés, licenciés. Dès son arrivée au pouvoir, il instaure une politique de quotas limitant à 9% le taux de Tutsi qui peuvent avoir accès aux études et à un emploi. Habyarimana qualifie cette politique d'« équilibre ethnique et régional », ce qui, à l'étranger, lui donne l'image d'un président modéré.

Aux nombreuses demandes de réfugiés tutsi pour un retour au pays, la réponse d'Habyarimana sera toujours négative, prétextant que « le Rwanda est déjà surpeuplé ». Des regroupements de Tutsi s'organisent. À la fin des années 80, le régime politique rwandais est confronté à des difficultés : impasse économique, désespoir de la jeunesse, montée de l'opposition, aspirations au pluralisme. Le Rwanda dépend pour une grande part de l'aide internationale. La corruption est de plus en plus généralisée. En 1987, François Mitterrand sympathise avec Habyarimana.

Nous allons lui envoyer quelques
bidasses au petit père Habyarimana.
Nous allons le tirer d'affaire.
En tout cas, cette histoire sera
terminée en deux ou trois mois.

Le 1^{er} octobre 1990, le FPR (Front Patriotique Rwandais, armée pour le retour des exilés tutsi et la destitution du gouvernement d'Habyarimana) attaque pour la première fois depuis l'Ouganda. Le régime rwandais et son armée, les FAR (Forces Armées Rwandaises), sont submergés. Habyarimana téléphone alors à la cellule africaine de l'Élysée et demande à Jean-Christophe Mitterrand, conseiller à la Présidence de la République pour les affaires africaines, le soutien militaire de la France.

Bien qu'aucun accord de défense n'existe entre la France et le Rwanda, François Mitterrand met en œuvre l'opération Noroît, avec l'envoi de quelques centaines de parachutistes, Habyarimana convainc les Belges d'envoyer des troupes, Mobutu envoie des éléments de sa garde présidentielle. L'offensive est repoussée. Les Forces armées rwandaises (FAR) se livrent à des exactions sur des populations tutsi du nord. Le pouvoir hutu fait exterminer les Tutsi de l'intérieur. Les Belges retirent leurs troupes, mais les Français restent. Ils vont refondre complètement l'armée rwandaise qu'ils vont former, conseiller et parfois diriger. En janvier 1991, le FPR, après avoir réorganisé ses forces, libère une prison au nord-ouest du pays, fief d'Habyarimana, et ouvre un nouveau front. Un détachement français intervient.

Entre 1990 et 1994, une véritable course contre la montre entre la logique de démocratisation et la logique de guerre est lancée. Sous la pression de l'opposition et des puissances étrangères, la logique de démocratisation aboutit à une ouverture du régime en matière de libertés publiques et à la reconnaissance du pluralisme politique. La réaction extrémiste prend la forme d'un parti hutu, la CDR, qui, très proche du pouvoir en réalité, tend à donner une image modérée au président Habyarimana. La CDR fera tout pour entraver les négociations de paix d'Arusha. Les massacres sont présentés comme des manifestations spontanées de la population, motivées par la peur.



Je dois prendre le commandement indirect des FAR et par discrétion coller à la hiérarchie rwandaise une « hiérarchie parallèle ».

L'intérêt est de diriger effectivement toutes les opérations rwandaises sur la totalité du front, sans jamais engager directement mes paras au combat, et en restant incognito car tous les ordres seront apparemment rédigés par des officiers rwandais.

À partir de 1992, le président Habyarimana joue la carte de la division de l'opposition pour recentrer les partis hutu sur une logique ethniste et constituer ainsi une troisième voie entre le FPR et l'Akazu qui sera appelée le courant « Hutu Power ». Répliquant aux attentats et aux pogroms fomentés par la CDR en réponse à chaque avancée des négociations de paix, le FPR rompt le cessez-le-feu et attaque dans le Nord le 8 février 1993. Parvenu près de Kigali mais devant faire face aux troupes françaises renforcées précipitamment, il proclame un cessez-le-feu et revient sur ses positions de départ.

La France fait pression sur Habyarimana pour qu'il signe des accords de paix, les accords d'Arusha, en le menaçant de suspendre l'aide internationale.

Le 6 avril 1994, à son retour de la réunion de signature des accords de paix, l'avion présidentiel est abattu au dessus de Kigali. Avant même l'annonce officielle à la radio, des barrages sont formés par la garde présidentielle et les massacres sont engagés dans la ville. Quinze minutes plus tard, la garde présidentielle garde la zone du crash, des militaires français y ont accès tandis que les membres de la mission onusienne de la MINUAR sont refoulés. La boîte noire n'a jamais été retrouvée. Plusieurs opposants hutus, dix casques bleus ainsi que deux adjudants français sont tués. Dans la nuit, le FPR se met en mouvement vers Kigali. Le 7 avril, une importante demande de livraison d'arme est faite à la France. Le 8 avril, la France et la Belgique évacuent leur ressortissants. Le 9 avril, assisté par la France, un Gouvernement Intérimaire rwandais (GIR), ou gouvernement Kambanda, est créé. Ce gouvernement civil, constitué sous la direction du chef de cabinet du ministre de la Défense et sous l'influence directe du mouvement Hutu Power, conduit le génocide des Tutsi. Les ambassades françaises ferment leurs portes. Dans la rubrique " Enseignements à tirer " du compte rendu du colonel Cussac et du lieutenant-colonel Maurin sur l'opération Amaryllis, on lit :

*Prévoir à la MAM [Mission d'Assistance Militaire]
une déchiqueteuse suffisamment importante.*

Trop de temps a été perdu pour détruire les documents.

Quelque chose se prépare
le 3, 4 et 5 à Kigali.

Transcription d'une émission radio
RTL (Radio des Mille Collines), avril 1994

Le FPR avance vers Kigali à grands pas. Dans les jours qui suivent, « une mission avec des agents du service Action » est envoyée de France pour détruire « la machine à chiffrer qui servait à transmettre les données de l'ambassade de France et certains " documents " ». Dès les premières heures de l'opération Amaryllis, les militaires doivent « s'assurer, par surprise, avant le lever du jour, du contrôle de l'aéroport de Kigali » en recommandant à quatre reprises la « discrétion », en particulier « à l'égard des médias ». Ensuite, l'armée aide et informe les médias « avec un souci permanent « de ne pas leur montrer des soldats français [...] n'intervenant pas pour faire cesser les massacres dont ils étaient témoins proches ».

L'ONU n'est pas informée de l'opération. A l'opposé, le contact avec les forces armées rwandaises est positif avant même d'arriver. « Le lieutenant colonel Maurin et les coopérants militaires ont négociés avec les FAR [...] le retrait des obstacles disposés sur la piste [...] La plate forme passe aussitôt sous contrôle français ».

Des forces spéciales restent à Kigali, alors même que l'ambassade est fermée; le général Le Page leur fixe, entre autres, la mission « de guider toute opération d'appui aérien » dont on ne voit pas à qui elle aurait pu bénéficier, si ce n'est aux FAR. Ceci confirme que le génocide ne modifie pas la vision de l'armée française : elle considère jusqu'au bout le Front Patriotique rwandais (dont l'avancée arrête le génocide) comme un ennemi à combattre. De nombreux massacres ont lieu dans la zone de Kanombe.

Le 27 avril 1994, le ministre des Affaires Étrangères et un chef des extrémistes hutus sont reçus officiellement à l'Élysée et à Matignon. le Conseil de sécurité de l'ONU exige un cessez-le-feu entre les FAR et le FPR, mais se limite à des actions diplomatiques et humanitaires. Le président du conseil de sécurité se refuse à employer le terme de génocide. On compte à cette date plus de 200 000 victimes civiles. Le 17 mai, un embargo sur les armes à destination du Rwanda est décrété. Cet embargo sera peu respecté, des armes continuant à arriver par Goma pour armer les FAR, et par l'Ouganda pour armer le FPR.

Le 21 janvier 1994, un DC-8 de la C^{ie} East African Cargo, vol n° CD0483, atterrit à Kigali en provenance de Bruxelles; il a fait escale à Châteauroux (France) où ont été embarquées 90 caisses de munitions pour mortier (Spécifications: 900 pièces de 60 mm; poids total 3.240 kg; type MC- HB60; n° lot 2BT-93). Ces munitions seront mises sous scellés au camp de Kanombe et resteront sous contrôle de la MINUAR jusqu'au 7 avril 1994.

Filip Reyntjens, 1995

Rwanda, trois jours qui ont fait basculer l'histoire

Cahiers africains - L'Harmattan

Le 22 juin 1994, avec l'autorisation de l'ONU, la France lance l'opération Turquoise : des soldats français arrivent dans le sud-ouest du Rwanda pour établir une zone humanitaire sécuritaire pour les réfugiés. Pourtant, les massacres de Tutsis continuent, même dans la « zone de sécurité » contrôlée par la France. Très médiatisée, elle est dotée d'une puissance de feu impressionnante. Avec 2500 hommes entraînés (2800 selon le commandant Brunel), avec des avions de combat mirage F1 et Jaguar, et 300 membres de forces spéciales, c'est l'une des plus grosses opérations extérieures françaises. Elle est renforcée par 500 soldats du Sénégal, de la Guinée-Bissau, du Tchad, de la Mauritanie, d'Égypte, du Niger et du Congo.

C'était visible qu'ils étaient venus prêter main-forte aux Interahamwe dans les massacres, c'est ainsi que je le qualifierais. Les Interahamwe tuaient les gens en leur présence, et eux ne faisaient rien. Les Français eux-mêmes battaient des gens. Si par exemple certains d'entre nous sortaient pour aller chercher du bois de chauffage, les Français refusaient de leur ouvrir la barrière, et les Interahamwe s'en saisissaient aux yeux des Français, les emmenaient pour aller les tuer.

Témoignage d'AK, Georges Kapler
L'horreur qui nous prend au visage, 2005

Toute interposition, notamment à l'encontre du FPR, était exclu par le mandat reçu de l'ONU. Pourtant, les forces spéciales reçoivent pour mission de freiner l'avancée des forces tutsies et ensuite de les stopper. L'opération Turquoise est dotée d'une force de feu impressionnante, incluant des avions, ce qui ne va pas nécessairement dans le sens du mandat de l'ONU.

Nous tirons sur le FPR sans problèmes.

Colonel Tauzin, 1994
Archives Carles

Ce malheureux pays
déchiré par une guerre tribale.

Notre cher guide,
Pasteur Elizaphan Ntakirutimana,

Comment allez-vous !

Nous vous souhaitons d'être fort dans tous ces problèmes que vous affrontez et nous avons le plaisir de vous informer que demain nous serons tués avec nos familles. Nous vous demandons donc d'intervenir pour nous auprès du maire. Nous croyons que, avec l'aide de Dieu qui vous a confié la direction de ce troupeau qui va être détruit, votre intervention sera hautement appréciée, de la même manière que les Juifs furent sauvés par Esther.

Nous vous rendons honneur.

lettre des pasteurs Ezekiel Semugeshe, Isaka Rucondo, Seth Rwanyabuto, Eliezer Seromba, Seth Sebihe, Jerome Gakwaya et Zigirinshuti Ezekias, 15 avril 1994

42. La Chambre a conclu qu'Elizaphan Ntakirutimana avait transporté des assaillants à l'église de Murambi et avait ordonné que le toit de l'église soit ôté afin qu'elle ne puisse plus servir de refuge aux Tutsis. Par ces agissements, il a facilité la chasse aux réfugiés tutsis qui se cachaient dans l'église de Murambi située à Bisesero et le meurtre desdits réfugiés tutsis.

Du 26 au 30 juin 1994, les collines de Bisesero sont le théâtre du massacre d'environ 50 000 tutsi, les militaires français étaient au courant dès le 26 juin. Cet événement est un exemple parmi beaucoup d'autres. Début juin, le FPR prend Kigali. Les forces hutu, les milices et le gouvernement intérimaire fuit vers la ZHS (Zone Humanitaire Sûre) et vers le Zaïre. Les Français laissent faire, voire encouragent la fuite des populations, prises en otages par les milices et les FAR. Les quelques distributions de tracts invitant la population à rester en ZHS ont peu d'influence par rapport à la voix des autorités rwandaises, organisatrices du génocide, que les Français laissent s'exprimer sur les ondes des radios. Il faut remarquer cependant que la ZHS a effectivement permis de fixer des populations au Rwanda dans des camps. Ces camps où les gens vivaient dans des conditions extrêmement précaires ont été dirigés par les anciens administrateurs rwandais et les tueurs y faisaient régner la terreur afin d'empêcher les gens de rentrer chez eux. Si, en août, la fuite vers le Zaïre est moindre, c'est parce que des camps ont été constitués dans la zone Turquoise avec des cadres du génocide et de nombreux Interahamwe. Ces camps resteront des poudrières après le génocide. La politique de la France a été de faire le vide devant le FPR.

De nombreux génocidaires prennent refuge en France, certains y vivent encore sans l'ombre d'un procès. En 2014, F. Hollande annonce l'ouverture des archives concernant le Rwanda. Deux hauts fonctionnaires habilités au secret sont saisis du dossier. Quelques documents, déjà connus ou de moindre importance sont déclassifiés. Durant l'audience d'Hubert Védrine d'avril 2014, celui-ci avoue que des livraisons d'armes se sont poursuivies pendant le génocide mais dément toute relation entre ces armes et les massacres. En 2018, Emmanuel Macron annonce la création d'une commission de chercheurs pour une ouverture des archives de l'Élysée. Cette commission ne sera formée d'aucun historien spécialiste de cette période. Les archives Mitterrand, quant à elles, ne peuvent être consultables qu'après accord de la mandataire Dominique Bertinotti, membre du conseil d'administration de l'institut éponyme dont le président n'est autre... qu'Hubert Védrine.

Réalisé par Julien Vallet à partir des écrits et enquêtes
de Jacques Morel et François Graner
Composé en Wremena, Temporary State
et en Lausanne, Nizar Kazan
Imprimé par AJM print shop, Bruxelles



Il y avait dans ces cartons des informations sur le rôle de la France avant le génocide et jusqu'à l'opération Turquoise. [...] Au cour de [celle-ci], ordre avait été donné de réarmer les Hutu qui franchissaient la frontière. Il y avait plusieurs documents sur des cas de « droit de retrait » que des militaires auraient fait valoir pour ne pas obéir aux ordres. Il y avait aussi un document disant que les militaires sur place ne comprenaient pas cet ordre et ne souhaitaient pas l'appliquer. [...] Sur un de ces messages [j'ai vu] une note dans la marge disant qu'il fallait s'en tenir aux directives fixées, donc réarmer les Hutu... L'auteur de cette petite note était Hubert Védrine.

X, l'un des hauts fonctionnaire
à avoir eu accès aux documents classifiés en 2014